NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/704
3 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 21 c) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE INTERNATIONALE D'URGENCE POUR LA PAIX, LE RETOUR À LA NORMALITÉ ET LA RECONSTRUCTION DE L'AFGHANISTAN DÉVASTÉ PAR LA GUERRE

Assistance d'urgence à l'Afghanistan

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 4	2
II.	SITUATION GÉNÉRALE EN AFGHANISTAN	5 - 11	2
III.	SECOURS HUMANITAIRES D'URGENCE	12 - 69	3
	A. Mise en oeuvre des programmes humanitaires . . .	17 - 65	4
	B. Coordination des programmes humanitaires	66 - 69	14
IV.	ACTIVITÉS DE RELÈVEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	70 - 73	14
V.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	74 - 78	15

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 50/88 A de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1995. Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'autoriser la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, établie en application de la résolution 48/208, en date du 21 décembre 1993, à poursuivre l'action qu'elle menait pour favoriser la réconciliation nationale et la reconstruction en Afghanistan. Un rapport distinct concernant les activités de la Mission spéciale a été présenté conformément à la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1995 (A/51/698).

2. L'Assemblée générale lançait un appel à toutes les parties afghanes pour qu'elles n'entravent d'aucune façon les opérations que l'Organisation des Nations Unies menait pour acheminer et distribuer des secours humanitaires d'urgence à la population afghane, en particulier dans la ville de Kaboul, et les exhortait à assurer une liberté de mouvement totale à la Mission spéciale.

3. L'Assemblée générale me priait également de poursuivre mes efforts afin d'élaborer des plans de reconstruction et de relèvement nationaux, en commençant par les zones de paix et de sécurité, conformément aux recommandations formulées dans mon précédent rapport (A/50/737).

4. L'Assemblée générale me priait également, entre autres, de lui rendre compte, à sa cinquante et unième session, des mesures prises en application de la résolution en question. Le présent rapport porte sur la période comprise entre l'adoption de la résolution 50/88 A et la mi-octobre 1996.

II. SITUATION GÉNÉRALE EN AFGHANISTAN

5. Le conflit qui sévit depuis longtemps en Afghanistan a eu de graves répercussions pour la population. Les combats ont fait au moins 6 millions de réfugiés, dont la plupart ont été transférés dans des camps situés au Pakistan et en République islamique d'Iran. Sur les quelque 4 millions de personnes rapatriées, nombreuses sont celles qui ont trouvé en rentrant chez elles des maisons détruites, des champs rendus inaptes à la culture et des nappes d'eau polluées. Au cours des deux dernières années, plus de 500 000 Afghans ont été déplacés dans leur propre pays.

6. Jusqu'au début de septembre 1996, l'Afghanistan était contrôlé par cinq factions principales : les Taliban, qui contrôlent 14 provinces du sud, du sud-ouest et de l'ouest du pays; les forces gouvernementales de M. Burhanuddin Rabbani et du commandant en chef Ahmad Shah Masoud, qui contrôlent Kaboul et les cinq provinces qui l'entourent au nord-est; le général Rashid Dostum et ses alliés, contrôlant six provinces situées principalement au nord du pays; la shura dirigée par Hajji Abdul Qadir, qui contrôle les trois provinces de l'est, et le Hezb-e-Wahdat, qui contrôle Bamyan et certaines parties des provinces du Ghor au centre de l'Afghanistan.

7. En septembre 1996, les combats les plus acharnés, au cours desquels ont été utilisés des fusées et des avions, ont opposé autour de Kaboul les Taliban et les forces gouvernementales; ils ont abouti à bloquer la principale route de

ravitaillement depuis Djalalabad et ont entraîné une grave pénurie de vivres et de carburant. Le 10 septembre, les Taliban ont attaqué et pris aux forces gouvernementales la ville stratégique de Hasarak, à quelque 70 kilomètres au sud-ouest de Djalalabad. Le 11 septembre, ils ont pris le contrôle de Djalalabad et, le 27 septembre, étaient entrés à Kaboul, qu'ils ont reprise aux forces de Rabbani après n'avoir rencontré qu'une faible résistance.

8. Dix millions de mines terrestres resteraient enterrées en Afghanistan, entravant l'exécution dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité des programmes humanitaires, le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et la remise en culture des terrains endommagés. Les maladies transmissibles évitables sont la principale cause de décès parmi les enfants afghans. La malnutrition, par exemple, affecte entre 15 et 20 % des enfants de moins de 5 ans.

9. Les conditions de vie des femmes se sont considérablement dégradées. L'Afghanistan figure à présent en queue de la liste des 130 pays auxquels est appliqué l'indicateur sexospécifique du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui mesure l'alphabétisation, l'espérance de vie et la scolarisation des femmes. Dans les deux tiers du pays contrôlés par les Taliban, les filles n'ont généralement pas droit à l'éducation et les femmes n'ont pas le droit de travailler.

10. Par ailleurs, les taux de mortalité infantile, postinfantile et maternelle sont préoccupants. On estime que pour 1 000 naissances vivantes, 182 enfants meurent tandis que 257 sur 1 000 meurent avant d'avoir atteint l'âge de 5 ans. Sur 100 000 femmes qui accouchent, on compte quelque 1 700 décès et 12 % seulement des femmes enceintes ont accès aux soins de santé les plus fondamentaux. De plus, on constate une grave pénurie de personnel de santé à tous les niveaux.

11. Cinq pour cent seulement de la population rurale et, au mieux, 40 % seulement de la population urbaine ont accès à l'eau de boisson salubre. Au cours des deux dernières années, l'Afghanistan a connu des épidémies de typhoïde et de choléra, tandis que la pneumonie menace la majorité des enfants.

III. SECOURS HUMANITAIRES D'URGENCE

12. Dans sa résolution 50/88 A, l'Assemblée générale a demandé à la communauté internationale de répondre à l'appel global interinstitutions que le Secrétaire général avait lancé en vue de fournir à l'Afghanistan une aide d'urgence sur le plan humanitaire et en matière de relèvement pendant la période allant du 1er octobre 1995 au 30 septembre 1996.

13. L'appel visait à obtenir un montant de 124 millions de dollars pour les activités suivantes : assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, déminage, rapatriement librement consenti, aide alimentaire, agriculture, programmes sociaux et coordination et gestion des secours. Au 16 octobre 1996, des contributions d'un montant total de 60,1 millions de dollars avaient été annoncées ou versées à des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour les programmes proposés dans l'appel.

14. Afin de répondre aux besoins pendant la période d'hiver, un supplément à l'appel a été publié pour en proroger la durée de trois mois, soit du 1er octobre au 31 décembre 1996. Le supplément visera essentiellement à répondre aux besoins en matière de secours d'urgence pour l'hiver et, en particulier, aux besoins pressants des habitants de Kaboul. Pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 1996, on estime que les ressources nécessaires s'élèveront au total à 11,2 millions de dollars. Des fonds ont été demandés au titre des denrées alimentaires et de produits non alimentaires (tels que les couvertures et les rouleaux de plastique souple), du carburant et des activités de déminage.

15. Un nouvel appel global interinstitutions sera lancé au début de décembre 1996 et portera sur la période s'achevant le 31 décembre 1997. Il vise à répondre aux besoins fondamentaux de la population afghane. Les programmes proposés dans cet appel devraient permettre de créer des mécanismes nationaux qui répondent aux besoins immédiats, tels que les secours de base, le déminage et le rapatriement, ainsi que d'autres mécanismes qui répondent aux besoins prioritaires des zones défavorisées des différentes régions, tels que la fourniture d'eau de boisson salubre, les soins de santé primaires et le relèvement urbain et rural.

16. Les programmes humanitaires ont continué de fonctionner dans tout l'Afghanistan. Toutefois, la politique actuellement suivie par les Taliban à l'égard des femmes a un impact important sur des projets qui emploient des femmes ainsi que ceux dont les femmes sont les bénéficiaires directes. Cet impact est plus visible à Kaboul, où les organismes de l'ONU et les ONG exercent des activités d'ampleur limitée.

A. Mise en oeuvre des programmes humanitaires

1. Personnes déplacées à l'intérieur du pays

17. La poursuite des hostilités et la présence de mines font obstacle au retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays dans de bonnes conditions de sécurité. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales se sont donc employés à créer en priorité les conditions propices à la réintégration et à la réinstallation de ces personnes. Des programmes ont été mis sur pied pour leur fournir des secours d'urgence et faciliter leur réintégration en lançant des projets générateurs de revenus et des programmes de formation professionnelle.

18. À Kaboul, le Programme alimentaire mondial (PAM) a facilité la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés qui rentraient chez eux en mettant en oeuvre des activités telles que la création de revenus et la production vivrière. En outre, soucieux d'améliorer l'autosuffisance des personnes déplacées à l'intérieur du pays, le PAM a lancé un grand projet de rémunération alimentaire du travail pour améliorer les conditions sanitaires et remettre en état les fermes d'État de la ville de Djalalabad. L'eau, les soins de santé et l'élargissement des possibilités d'accès à l'instruction sont fournis par des organisations non gouvernementales travaillant sous la coordination générale du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire en Afghanistan.

19. Au 30 septembre 1996, 104 433 personnes continuaient de vivre dans les camps de personnes déplacées à Djalalabad, où le PAM fournit une ration de 50 kilogrammes de blé par famille et par mois. L'aide alimentaire aurait dû être éliminée au printemps de 1996, mais les conditions d'existence à Kaboul ont continué d'empêcher de nombreuses personnes déplacées de rentrer chez elles. En outre, des personnes déplacées vivant dans des camps du nord de l'Afghanistan participent à des programmes de rémunération alimentaire du travail; quelque 8 000 personnes déplacées vivant dans les camps de Djalalabad sont employées dans le cadre de programmes de ce type gérés par le PAM, lequel a également lancé des activités de relèvement et de réinstallation à petite échelle à Djalalabad et dans d'autres villes qui accueillent des personnes déplacées.

20. Chargé de gérer les services à fournir aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire en Afghanistan supervise la distribution des articles non alimentaires pour les abris, ainsi que des biens d'équipement ménager et du kérosène. Par ailleurs, il coordonne et appuie les activités génératrices de revenus pour les personnes déplacées.

21. Dans les camps de Mazar-i-Sharif et de Kunduz, on estime à 35 000 le nombre total des personnes déplacées. Après que les Taliban eurent pris Kaboul en septembre 1996, 9 231 autres habitants de Kaboul ont été déplacés vers Kunduz, Taloqan, Pul-i-Khumri et Mazar-i-Sharif au nord de l'Afghanistan. Ces chiffres ne comprennent pas les milliers d'Afghans contraints de quitter Kaboul depuis 1992 et qui ne vivent pas dans des camps.

22. Quelque 50 000 personnes ont été déplacées au cours des premières semaines de novembre du fait des violents combats qui ont opposé les Taliban et les forces combinées du général Dostum et d'Ahmad Shah Masoud au nord-ouest du pays. Quelque 45 000 personnes résidant dans les petites villes et villages des zones frontalières de la province de Badghis se sont enfuies vers le sud et ont rejoint la ville de Qala-i-Nau. Un autre groupe de 2 000 à 3 000 personnes est allé encore plus au sud, jusqu'à Herat, la principale ville de l'ouest de l'Afghanistan dont les Taliban se sont emparés en septembre 1995.

23. Le 21 octobre 1996, un groupe opérationnel comprenant des représentants du HCR, du PAM, de l'UNICEF, de Médecins sans frontières et de l'OXFAM, et agissant sous la coordination d'ensemble du Bureau, a été créé pour coordonner les secours et l'assistance d'urgence. En octobre et novembre, des missions d'évaluation rapide composées de représentants du Bureau, du PAM, de l'OMS et du HCR ont confirmé la présence de personnes déplacées dans six écoles à Pul-i-Khumri. Le HCR, le PAM et l'UNICEF ont fourni des vivres et des abris et distribué des fournitures médicales dans ces zones.

2. Déminage

24. Selon les éléments d'information dont on dispose, le nombre des décès et des blessures dus aux mines à Kaboul a fortement augmenté au cours des derniers mois parce que les civils reviennent en masse dans le territoire qui se trouvait auparavant sur la ligne de front. Selon les dernières informations, les mines à Kaboul font un mort toutes les heures. Ce rythme devrait augmenter avec l'arrivée de l'hiver, de nombreuses personnes, en particulier des enfants, qui

se rendent dans d'anciennes zones de conflit à la recherche de bois de feu, déclenchant par accident des mines et d'autres munitions non explosées.

25. Le programme de déminage en Afghanistan, coordonné et supervisé par le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire en Afghanistan, comprend quatre volets : déminage, sensibilisation au danger des mines, formation au déminage et levé national des champ de mines. Le programme de déminage, qui est dans sa septième année, est actuellement principalement axé sur le déminage de Kaboul et de Kandahar. Le programme est exécuté par trois ONG internationales (HALO Trust, Save the Children Fund-USA et Handicap International) et cinq ONG afghanes (Afghan Technical Consultants, Demining Agency for Afghanistan, Mine Clearance Planning Agency, Mine Dog Centre et Organization for Mine Clearance and Afghan Rehabilitation). En outre, une ONG iranienne (RRGA) sensibilise au danger des mines les réfugiés qui reviennent de la République islamique d'Iran et le projet de la British Broadcasting Corporation intitulé Afghan Education Drama Project continue d'émettre des messages sur les mines dans le cadre de ses feuilletons radiophoniques.

26. Au mois de décembre 1996, le programme de déminage aura déminé 53,8 kilomètres carrés de champ de bataille et 100 kilomètres carrés d'autres types de terrain. Cependant, plusieurs zones qui ont été minées de nouveau l'an passé, Warrak/Maidan Shah, Lobar Mohammed Aga et la région de Kaboul/Sarobi doivent à nouveau faire l'objet d'opérations de déminage.

27. À Kaboul et dans sa périphérie, le plan opérationnel du programme mobilise sept équipes de levé des mines, 15 équipes de déminage, trois groupes de chiens de déminage, cinq paires de chiens de déminage avec leurs maîtres, deux équipes de dépollution, trois équipes de déminage du champ de bataille et six équipes de sensibilisation au danger des mines. L'équipe de levé des mines a identifié le tronçon Pul-e-Estehkam à Sar Kandaw Baba Ziarat, long de 11 kilomètres sur la route reliant Djalalabad à Kaboul, qui a été récemment miné à l'aide de mines antipersonnel et antichars. En outre, plus de deux kilomètres de chaque côté de la route reliant Kaboul à Lobar, entre Siabini et San-i-Naweshta ont été identifiés comme des zones minées. D'autres mines ont été découvertes sur une portion longue d'un kilomètre et demi des deux côtés de la route reliant Kaboul à Maidan Shar qui, de même que les routes reliant Kaboul à Reshkhor et Kaboul à Charasiab, a été rouverte à la circulation.

28. Les opérations d'urgence ont commencé dans la ville de Kaboul en vue de détruire les mines et les munitions non explosées abandonnées après la série de combats en cours. Au 23 octobre 1996, toutefois, aucune information ne faisait état de nouvelles mines placées dans la ville de Kaboul.

29. Des séminaires se sont récemment tenus en vue de permettre au personnel des divers organismes de déminage travaillant en Afghanistan de discuter les questions techniques et administratives liées au programme, d'identifier les problèmes communs, de trouver des solutions concrètes et d'étudier les méthodes visant à améliorer les normes de productivité et de sécurité des opérations de déminage.

30. Le programme de sensibilisation au danger des mines avait pour objet de réduire le nombre des blessés causés par les mines en apprenant à la population

à mieux identifier et éviter les mines. Le programme a formé quelque 500 000 personnes sur une population cible de 900 000 personnes, l'écart étant dû en grande partie au faible nombre de rapatriés en provenance d'Iran. Les séances de formation visant à sensibiliser les personnes déplacées et les réfugiés qui rentrent chez eux, en plusieurs lieux, y compris des points de franchissement de la frontière et des camps à Djalalabad. La formation a été aussi assurée à Kaboul et dans les zones adjacentes dans les écoles et les bureaux gouvernementaux. D'autres cours de sensibilisation ont été dispensés par l'ONG Organization for Mine Clearance and Afghan Rehabilitation dans des écoles, des mosquées et sur les lieux de travail, dans neuf provinces d'Afghanistan.

31. En 1996, 165 nouveaux démineurs ont été formés et trois cours de formation à la dépollution du champ de bataille (conçus par le personnel technique du bureau pour la coordination pour l'assistance humanitaire en réponse aux besoins d'urgence à Kaboul), ont été organisés. À ce jour, 15 kilomètres carrés au total ont été déminés et 20 kilomètres carrés de terrains minés hautement prioritaires ont été levés, ce qui correspond à l'objectif fixé pour la zone des champs de mines hautement prioritaires devant être levés pendant l'ensemble de la période couverte par l'appel. Lors des derniers mois, toutefois, 36 kilomètres carrés supplémentaires ont été identifiés comme zones minées hautement prioritaires, situées pour la plupart à Kaboul et à Kandahar, ainsi qu'à la périphérie des deux villes. Compte tenu de l'augmentation prévue de la capacité du programme, toutes les zones hautement prioritaires identifiées devraient être déminées d'ici la fin de 1998.

3. Rapatriement librement consenti

32. Depuis le début des opérations de rapatriement organisées par le HCR en 1989, près de 3 840 000 réfugiés afghans sont rentrés dans leur pays, dont 2 400 000 ont bénéficié d'une assistance directe du HCR et du PAM. En 1995, 348 000 réfugiés au total sont rentrés en Afghanistan. Au cours des 10 premiers mois de 1996, près de 123 000 réfugiés supplémentaires sont rentrés (115 186 du Pakistan et environ 7 300 de la République islamique d'Iran). Les rapatriés du Pakistan et d'Iran ont reçu des primes de rapatriement en espèces et en nature, tandis que les rapatriés d'Iran ont bénéficié aussi d'une assistance en matière de transport fournie par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En mars 1996, le HCR et les Gouvernements afghan, iranien et turkmène ont décidé d'un commun accord de mettre en place une opération assurant le passage par le Turkménistan des réfugiés afghans rentrant d'Iran dans les provinces septentrionale et centrale d'Afghanistan.

33. La poursuite du conflit et de l'instabilité politique en Afghanistan a nui au rapatriement librement consenti. Quelque 2 350 000 Afghans continueraient de vivre en exil, la plupart au Pakistan et en République islamique d'Iran. En septembre 1996, 646 réfugiés afghans ont été rapatriés de la République islamique d'Iran via les stations frontalières de Dogharoun et Malik dans les provinces de Khorasan et Sistan-Balouchistan. Avec l'aide de 44 convois organisés par l'OMI, 317 réfugiés rapatriés ont été reconduits chez eux dans des lieux reculés à l'intérieur de l'Afghanistan. En octobre 1996, 4 574 Afghans ont été rapatriés depuis le Pakistan en passant par des points de passage de la

frontière dans le Nord-Ouest et le Balouchistan. Ils ont tous bénéficié d'une assistance directe du HCR.

34. Le HCR, outre l'assistance qu'il apporte en matière de transport et les primes de rapatriement qu'il fournit en espèces ou en nature, continue d'appuyer la réintégration dans les zones comptant de nombreux rapatriés, dans le cadre de projets à impact rapide. Des programmes plus vastes ont été aussi mis en oeuvre par un réseau de bureaux sur le terrain mis en place par le HCR dans le pays. De nombreuses communautés et des milliers de familles ont bénéficié de projets concernant la reconstruction et la mise en place d'abris, d'équipements sanitaires et éducatifs et de systèmes d'approvisionnement en eau de boisson et d'irrigation, la réparation de routes, l'assainissement, la formation professionnelle et les mécanismes de crédit.

35. Dans le cadre de l'appel global interinstitutions, un montant de 35,2 millions de dollars a été demandé pour fournir une assistance au rapatriement librement consenti des réfugiés afghans, sur lesquels 19,8 millions de dollars avaient été reçus au 16 octobre 1996. Pour 1997, le HCR et les Gouvernements pakistanais et iranien estiment que 350 000 Afghans supplémentaires devraient être rapatriés (250 000 du Pakistan et 100 000 de la République islamique d'Iran), mais cela dépend de l'évolution de la situation en Afghanistan.

4. Aide alimentaire

36. Plusieurs régions d'Afghanistan ont continué de pâtir de graves pénuries alimentaires. Malgré de nombreux problèmes, le PAM a fourni une assistance directe à près de 1,8 million de personnes appartenant à des groupes vulnérables dans le pays. Le PAM a adopté une approche double : assistance et relèvement d'urgence visant à faciliter la réintégration et la réinstallation des réfugiés afghans et le retour dans leur foyer des Afghans déplacés à l'intérieur de leur pays. Le PAM a ciblé la population touchée par la guerre, en particulier les femmes, les enfants, les veuves, et les malades hospitalisés et les personnes déplacées dans leur propre pays dans les camps de Djalalabad et du Nord. Le PAM a apporté un appui aux activités orientées vers les gens et communautaires par le biais de projets "vivres contre travail" et d'alimentation dans les collectivités, de secours d'urgence et de ventes de pain subventionnées pour les personnes les plus démunies.

37. Depuis 1993, l'aide alimentaire du PAM a été affectée à 2 500 projets qui ont assuré la survie des nécessiteux, appuyé la sécurité alimentaire des ménages dans les zones paisibles et facilité le rapatriement des réfugiés et le retour des personnes déplacées. À la fin de 1996, le PAM aura distribué une aide alimentaire équivalente à 85 millions de dollars.

38. Les programmes du PAM en Afghanistan comprennent 11 projets relatifs à la boulange. Les boulangeries fournissent du pain subventionné à quelque 700 000 personnes parmi les plus pauvres des centres régionaux et provinciaux d'Afghanistan. À Kaboul et Djalalabad, où les besoins sont les plus grands, les boulangeries fonctionnent toute l'année. En collaboration avec l'UNICEF et la Afghan Women High Association, 15 boulangeries étaient gérées par des veuves à Kaboul, qui produisaient du pain pour quelque 15 000 veuves et leur famille.

39. En collaboration avec le PNUD, le PAM apporte aussi un appui au relèvement et à la reconstruction de l'infrastructure communautaire, pour lequel il a utilisé 49 338 tonnes d'aide alimentaire, qui ont été distribuées chaque mois à 210 000 bénéficiaires. Au cours des six premiers mois de 1996, le PAM a appuyé des projets "vivres contre travail" qui ont permis de réparer 803 kilomètres de routes reliant les fermes aux marchés, d'installer 220 ponceaux, de remettre en état 1 795 kilomètres de canaux d'irrigation et de reboiser 226 hectares de terres. En outre, 14 dispensaires, 550 classes d'école et 8 561 maisons ont été reconstruits, 447 kilomètres d'ouvrages de lutte contre les inondations ont été construits et 135 puits réparés.

40. Le PAM apporte une aide aux jeunes femmes et aux jeunes hommes grâce à des projets de formation professionnelle et d'activités rémunératrices. En outre, les femmes représentent environ 45 % de la clientèle des boulangeries et des bénéficiaires de l'assistance fournie aux personnes déplacées dans leur propre pays. Les femmes bénéficient aussi directement des programmes "vivres contre travail", recevant à ce titre 7 kilogrammes de blé par jour.

41. Le PAM, dans le cadre de ses programmes de secours et de relèvement, collabore activement avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG dans différents secteurs, tels que la santé, l'agriculture, l'hébergement, l'éducation, le déminage, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et le rapatriement. De concert avec l'UNICEF et le Ministère de la santé publique, le PAM a nourri les gens dans des institutions telles que les hôpitaux, les dispensaires, les orphelinats et les jardins d'enfants. Avec la FAO, le PAM a par ailleurs entrepris un projet "vivres contre semences" dans neuf endroits. Dans le cadre de cette initiative, plus de 2 000 tonnes de semences de blé ont été obtenues en vue d'être distribuées aux petits exploitants.

42. Pour l'hiver 1996-1997, le PAM se prépare à accroître le nombre des bénéficiaires ciblé de 80 000, portant le nombre total à 200 000 habitants de Kaboul. Son engagement mensuel continu de 2 800 tonnes devrait être porté à 3 500 tonnes.

5. Santé

43. Les programmes de santé réalisés pendant la période considérée étaient axés sur la santé maternelle et infantile, la lutte contre les maladies transmissibles (y compris la prévention), la nutrition et la vaccination; l'effort a également porté sur la remise en état de l'infrastructure de santé, afin que les services qu'elle sous-tend puissent être plus largement assurés. On s'est tout particulièrement préoccupé aussi de dispenser les soins d'urgence dans les camps de personnes déplacées établis près de Djalalabad et de Mazar-i-Sharif et dans les villes touchées par la guerre ou vers lesquelles ont afflué les réfugiés.

44. La stratégie de l'OMS et de l'UNICEF a principalement consisté à créer des équipes régionales d'organisation, composées de représentants des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et de l'administration de la santé de la région intéressée, qui sont chargées de définir des actions de santé maternelle et infantile. Une formation organisée à Djalalabad, Hérat, Mazar-i-Sharif et

Kaboul a permis à 150 personnes (médecins, infirmières et sages-femmes) d'apprendre à assurer les soins avant et après l'accouchement.

45. Dans le cadre des activités visant à prévenir la propagation des maladies transmissibles, l'OMS et l'UNICEF ont mis en place un dispositif qui permet d'orienter les personnes souffrant d'infections respiratoires aiguës vers les services de santé appropriés, informant par ailleurs la population de la prophylaxie à observer en la matière et livrant les fournitures médicales indispensables. L'OMS a travaillé à circonscrire l'incidence du paludisme et de la leishmaniose et à empêcher la propagation de ces maladies en réservant 230 285 dollars pour financer, dans toutes les régions, l'achat de médicaments et de fournitures de laboratoire et la formation d'agents. Elle a par ailleurs fourni les installations matérielles nécessaires pour détecter la tuberculose et des médicaments contre cette maladie et introduit un bref cours de chimiothérapie, dispensant une formation technique à 347 médecins, 403 infirmières et 303 techniciens de laboratoire. On lance actuellement des projets, que doivent réaliser les communautés elles-mêmes, pour empêcher la propagation du paludisme, des maladies diarrhéiques, des infections respiratoires aiguës, de la tuberculose et des maladies contre lesquelles il existe un vaccin. Tous les projets comportent un élément formation, de même que des activités de sensibilisation pour que la population sache qu'il existe des moyens de prévention.

46. L'OMS prévoit à Kaboul des activités dont devraient bénéficier, pendant l'hiver qui approche, quelque 240 000 enfants de moins de 5 ans qui risquent de contracter des infections respiratoires aiguës ou la pneumonie. La lutte contre une épidémie de choléra sévissant dans toutes les provinces a été coordonnée par une équipe interinstitutions des Nations Unies. L'UNICEF et l'OMS se sont employés à améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'hygiène publique. Afin de réduire les ravages de la diarrhée, qui est fréquente, en particulier parmi les enfants, et souvent mortelle, l'OMS a réservé des fonds pour l'introduction d'une thérapie de réhydratation par voie orale consistant à administrer une solution peu coûteuse et dont l'emploi est à la portée des familles, afin que celles-ci puissent plus facilement soigner elles-mêmes les malades. Avec le concours de l'organe qui coordonne les secours en Afghanistan (ACBAR), il a conçu et diffusé 5 000 dépliants indiquant comment prévenir la diarrhée, traiter les personnes atteintes et désinfecter les puits.

47. Plusieurs programmes sont axés sur la lutte contre la malnutrition, en particulier chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNICEF président ensemble à la réalisation des programmes de nutrition, destinés aux établissements de santé et aux orphelinats ou consistant à distribuer aux réfugiés et aux patients des hôpitaux un mélange de céréales riches en protéines, le K-mix, conçu pour les enfants souffrant de malnutrition grave, et des biscuits également très nutritifs.

48. On a cherché à faire bénéficier encore davantage d'enfants et de femmes en âge de procréer du Programme élargi de vaccination réalisé par l'UNICEF et l'OMS; les premiers ont été vaccinés contre la poliomyélite s'ils avaient moins de 5 ans et contre la rougeole s'ils avaient moins de 2 ans et les femmes contre le tétanos. On estime avoir ainsi vacciné en 1996 quelque 2,4 millions

d'enfants et 1,1 million de femmes. Des capsules de vitamine A ont aussi été distribuées à 2,1 millions d'enfants âgés de 6 mois à 5 ans.

49. L'OMS a fait de la remise en état de l'infrastructure de santé une priorité. Elle a réorganisé les services qui reçoivent les blessés et les hôpitaux à Hérat, Djalalabad, Kaboul et Mazar-i-Sharif. Elle a aussi établi dans ces hôpitaux de meilleurs moyens de recenser et de signaler les cas de diverses maladies. L'UNICEF, pour sa part, a fourni les médicaments indispensables à un ensemble de 15 hôpitaux, 65 centres de santé maternelle et infantile, 175 dispensaires et 40 postes sanitaires dans cinq régions du pays. Il a aussi constitué dans cinq de ses bureaux secondaires et à Peshawar des réserves de sels de réhydratation par voie orale, de trousses de médicaments contre les infections respiratoires aiguës et d'autres fournitures médicales d'urgence, au cas où il y aurait soudain une recrudescence des affections diarrhéiques ou respiratoires, qui sont prédominantes.

6. Approvisionnement en eau et hygiène publique

50. L'approvisionnement en eau potable et l'amélioration de l'hygiène publique restent des nécessités primordiales en Afghanistan, dans les villes comme dans les régions rurales, encore plus impératives dans les zones qui se ressentent des effets du conflit prolongé et où de plus reviennent les réfugiés qui avaient cherché asile à l'étranger ou dans d'autres régions du pays.

51. L'UNICEF a retenu, dans cinq régions, six circonscriptions administratives pour y lancer des projets de zone axés sur l'approvisionnement en eau et l'amélioration de l'hygiène publique. Une centaine de milliers de personnes pourront ainsi disposer d'eau potable grâce aux 150 pompes à main qui ont été installées sur 90 puits ordinaires et 60 puits forés. On a remis en état trois réseaux d'adduction d'eau dans le nord du pays et on est en train d'établir dans le cadre de comités communautaires, avec le concours de "mobilisateurs de communauté" des activités d'éducation aux questions d'hygiène. En outre, les 250 pompes à main qui doivent être installées (242 le sont déjà) sur des puits forés et des puits ordinaires améliorés permettront à 75 000 personnes de s'approvisionner en eau potable.

52. Quatre projets envisagés dans l'Appel commun de 1995 sont en cours de réalisation. Un réseau d'adduction d'eau comportant plusieurs puits d'alimentation et 6,5 kilomètres de canalisation approvisionne déjà en eau non polluée 22 000 personnes dans les régions rurales autour de Kaboul, Kapisa et Parwan. Deux puits d'alimentation et 13,5 kilomètres de canalisation, avec 52 bornes fontaines, ont été construits dans les zones de Qalat et Zaboul et desservent 25 000 personnes. Un projet de mise en place de pompes à main a été mis au point dans la province de Jawzjan, où des comités locaux de l'approvisionnement en eau et de l'hygiène publique ont aussi été constitués. On a commencé à équiper de pompes à main 30 puits ordinaires améliorés et 30 puits forés; 40 de ces pompes ont déjà été installées, les 20 dernières le seront d'ici la fin de 1996.

53. On a aussi entrepris à Kaboul, dans le cadre du plan d'action pour le district et du programme d'urgence pour la ville, des activités axées sur l'approvisionnement en eau et l'hygiène publique. Le Centre des Nations Unies

pour les établissements humains (Habitat) a aidé à enlever au moins 70 000 mètres cubes de déchets solides à Hérat, Mazar-i-Sharif et Kaboul. On a indiqué en octobre 1996 que la réalisation d'un projet d'Habitat concernant l'approvisionnement en eau à Lobar avait été ralentie, car la sécurité du matériel ne pouvait être assurée; il a fallu en particulier tronquer les projets concernant l'hygiène publique.

54. L'OMS a pris la tête des opérations entreprises pour remettre en état le réseau d'adduction d'eau et le château d'eau à Kandahar, planifier le réseau d'adduction de Djalalabad et reconstituer les ressources en eau. Elle a aussi conçu les plans d'extension du réseau de Kandahar et un projet de remise en état du principal canal de drainage. Cinq régions ont chacune été dotées d'un laboratoire d'analyse de l'eau. Un montant total de 548 331 dollars a été consacré à ces activités.

55. Un projet lancé dans la province d'Hérat doit permettre de créer quatre puits équipés d'une pompe à main, de construire 104 latrines familiales et de diffuser largement des matériaux d'éducation aux questions d'hygiène. Des cours de formation à l'assainissement de l'eau et à l'éducation en matière d'hygiène dispensés par 56 moniteurs appartenant au Ministère de la remise en état et du développement des zones rurales, aux organismes des Nations Unies ou à des organisations non gouvernementales, ont été organisés à Peshawar, Kaboul et Mazar-i-Sharif.

7. Nutrition

56. L'UNICEF a créé un groupe de travail technique qui est chargé de la stratégie générale de la nutrition dans le pays et coordonne les activités des Nations Unies dans ce domaine avec celles des organisations non gouvernementales. Ce groupe a tenu une première réunion en octobre 1996.

8. Enseignement

57. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont dans certains cas suspendu leur aide à l'enseignement dans les régions où les filles ne sont pas scolarisées. L'UNICEF, toutefois, épaule les écoles du nord du pays en livrant des fournitures et du mobilier scolaires, effectuant les petites réparations des bâtiments et assurant la formation des maîtres.

58. Le projet CARE a permis de créer des écoles dans des régions rurales. Les collectivités administrent elles-mêmes ces écoles, qui ne reçoivent d'assistance que si les filles y sont admises.

59. Un projet financé par l'UNICEF permet de promouvoir sur les ondes de la BBC les droits de l'enfant et l'enseignement. Un autre projet consiste à installer dans les centres communautaires, les principaux établissements scolaires et les dispensaires des "bibliothèques en boîte" offrant des lectures très diverses. Dans certaines régions, les Taliban autorisent les écoles de filles, par exemple à Khost et à Ghazni.

9. Femmes et enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles

60. Les projets qui ont été lancés à Hérat pour permettre aux femmes de s'assurer un revenu et qui consistent, par exemple, à enseigner la confection de vêtements ou de courtepointes, se poursuivent. On établit actuellement à Mazar-i-Sharif des centres de tissage de tapis et un projet de confection de produits de boulangerie. Tous ces projets comportent un élément alphabétisation.

10. Alimentation et agriculture

61. En dépit des fonds modestes qui ont été alloués à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aux fins d'activités dans ce secteur, la faillite totale des infrastructures rurales, la destruction des réseaux d'irrigation et la présence de mines dans les principales terres agricoles, le PAM a remarquablement aidé à relancer la production vivrière.

62. Pendant la phase d'urgence, les pays voisins ont fourni un premier lot de semences. Toutefois, depuis 1995, le PNUD privilégie la production intérieure sous supervision en vue de garantir le contrôle de la qualité. Il a également créé des pépinières d'arbres fruitiers et des programmes de production de semences de légumes et encouragé des campagnes coordonnées de lutte phytosanitaire. La FAO a fourni 3 500 tonnes de semences de haute qualité en prévision des semences de l'automne 1995 et a supervisé la production de 6 500 tonnes de semences de qualité par les agriculteurs. Le maïs, le riz et d'autres cultures estivales ont été distribués à une échelle moindre. En outre, environ 2 500 tonnes d'engrais ont été vendues aux producteurs de semences. Depuis 1995, le programme a adopté une approche intégrée orientée vers le développement et grâce à la coopération étroite avec le PNUD, certaines zones rurales sont maintenant autosuffisantes en céréales.

63. Les agrumes ayant toujours été l'une des principales cultures vivrières et de rente, la FAO soutient maintenant un programme d'aménagement de pépinières privées, grâce auquel 4 500 hectares de vergers sont créés par an.

64. Le PNUD contribue depuis 1992 à mettre en place des projets de santé du cheptel et de production. Avec le concours de la FAO, il a élargi le réseau des antennes vétérinaires privées sur le terrain à 220 districts dans 20 provinces, soit à environ 65 % du territoire national. Les médicaments sont achetés au taux de recouvrement intégral des coûts et toutes les antennes vétérinaires sont donc pleinement autonomes dans ce domaine. Le PNUD a également facilité l'administration de 15,1 millions de vaccins, 4,4 millions de projets d'éradication des vers et de 3 millions d'autres traitements non gratuits.

65. Les questions zootechniques comme la nutrition, l'alimentation complémentaire en période hivernale, l'amélioration de la production de fourrage sont également à l'étude. Une formation en aviculture et en zootechnie a en outre été dispensée avec succès à l'intention des femmes. Le Bureau a par ailleurs affecté des fonds à l'achat de vaccins en cas d'urgence.

B. Coordination des programmes humanitaires

66. Le Bureau pour la coordination de l'assistance humanitaire, qui relève du Département des affaires humanitaires du Secrétariat, a assuré la coordination et l'appui logistique nécessaires aux programmes humanitaires en Afghanistan. Il a continué de superviser le programme de déminage, l'exploitation des aéronefs et le réseau radiophonique tout en continuant de gérer les camps de Sar Sahai et de New Hadda de Djalalabad abritant les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

67. Le Bureau a largement contribué à la bonne coordination des activités des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG). Plusieurs organismes des Nations Unies apportent directement leur concours à des projets d'ONG et entreprennent des activités par l'intermédiaire de celles-ci.

68. Les organes de coordination des ONG ont grandement contribué à acheminer l'aide humanitaire et au relèvement en faveur de l'Afghanistan, à étudier les moyens à la disposition des ONG et à entretenir des contacts périodiques avec la communauté des donateurs. L'Organisme de coordination des secours en Afghanistan planifie une étude de base pilote de la province de Nangarhar dont un certain nombre d'organismes des Nations Unies et de donateurs pourraient largement s'inspirer pour opérer leurs choix quant aux activités à mener dans les zones visées par l'enquête.

69. Face aux signes de lassitude vis-à-vis du problème afghan et en vue d'assurer la continuité de l'assistance humanitaire, en particulier étant donné les péripéties actuelles, un Forum international sur l'Afghanistan est en cours de préparation. En s'inspirant des consultations menées par les organismes des Nations Unies, le Forum s'emploiera à dégager une stratégie humanitaire pour l'Afghanistan, à réfléchir à la solution des problèmes d'intérêt commun aux fins de la planification à court, moyen et long termes. On retiendra entre autres problèmes l'incidence de la situation actuelle sur les opérations humanitaires, les enseignements à tirer des activités menées dans le passé en Afghanistan, l'acheminement de l'assistance humanitaire dans un contexte de violation des droits de l'homme, la redéfinition des priorités en ce qui concerne les différentes régions et le pays tout entier et les aspects clefs du passage de la période d'urgence à celle de la reconstruction et du relèvement à long terme. D'autres questions connexes comme les mines terrestres, la production de stupéfiants et le trafic de drogues, la relance de l'agriculture et de la production vivrière seront également examinées selon qu'il conviendra.

IV. ACTIVITÉS DE RELÈVEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

70. La reconstruction des communautés rurales et des zones urbaines occupe une place de choix parmi les objectifs stratégiques de relèvement du PNUD en Afghanistan. Pendant la dernière année du cycle de programmation quinquennale (1992-1996) en cours, les objectifs généraux ont consisté à fournir une aide au relèvement axée sur les collectivités, à mettre en place un cadre qui permette aux donateurs de financer conjointement des programmes grâce à la démonstration du bien-fondé du concept de développement communautaire et à fournir un appui logistique aux initiatives coordonnées des organismes des Nations Unies aux niveaux régional et local.

71. Le PNUD a lancé un vaste programme de relèvement du milieu rural visant à accroître la participation des collectivités à cette entreprise. Il a atteint cet objectif en créant des "conseils" (shuras/jirgas) de relèvement, représentatifs des districts et villages qui ont pour vocation d'identifier et d'arrêter des priorités et de participer à la planification et au suivi des projets. En étroite coopération avec le HCR, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) et le PAM, le PNUD et le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU ont remis en état plus de 900 kilomètres de routes de desserte en milieu rural et urbain et réparé ou reconstruit des ponts et ponceaux.

72. Une approche participative similaire adoptée dans les agglomérations de Kaboul, Mazar-i-Sharif, Herat et les environs, a permis au CNUEH et au PNUD de mettre au point conjointement un programme visant à allier participation communautaire et renforcement des capacités locales. Les systèmes de représentation traditionnels à l'échelon des districts et des quartiers ont été ravivés, cependant qu'il était fait appel à la contribution des bénéficiaires directs du programme.

73. Pour la période 1997-1998, le PNUD entend continuer d'agir selon une approche double tendant, d'une part, à renforcer la cohésion communautaire et les moyens d'autosuffisance et, d'autre part, à resserrer la coopération internationale aux fins du développement humain durable. Le premier objectif exige d'élargir sur un pied d'égalité et durablement l'accès aux moyens de production et aux services sociaux à la faveur d'actions d'envergure à l'échelon communautaire. On oeuvrera à la cohésion communautaire en associant les bénéficiaires à la gestion du développement et en dotant les ONG, les secteurs public et privé de moyens accrus qui leur permettent d'apporter leur concours au projet de relèvement et de développement communautaire. Comme il n'existe pas à proprement parler d'administration dans le pays, le deuxième objectif consiste à donner au groupe des donateurs un rôle accru dans la conception et l'exécution des programmes de reconstruction et de développement en Afghanistan.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

74. La fourniture de l'aide humanitaire d'urgence est vitale à court terme pour la plupart des personnes vulnérables en Afghanistan. Un règlement politique et l'avènement de la paix pourraient se révéler véritablement décisifs pour l'issue des activités humanitaires entreprises par les organismes d'aide.

75. Afin de ne pas permettre à la situation humanitaire d'empirer encore pendant l'hiver prochain, notamment en ce qui concerne les habitants les plus pauvres de Kaboul, il faudrait d'urgence reconstituer les stocks de denrées alimentaires, de carburant et de fournitures médicales.

76. Un certain nombre d'incidents survenus à Kaboul depuis que les Taliban se sont emparés du pouvoir ont suscité de vives préoccupations quant à la sécurité du personnel local et international de l'ONU. Certains agents locaux ont été arrêtés et ont fait l'objet de harcèlement cependant que les locaux de l'ONU et le domicile de certains fonctionnaires internationaux étaient violés. Les autorités dans l'ensemble du pays, et en particulier à Kaboul, sont instamment invitées à faire preuve de retenue et à respecter les privilèges et

immunités reconnus aux fonctionnaires des Nations Unies et à leurs biens personnels conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

77. Les sévères restrictions imposées aux femmes employées et aux jeunes écolières dans les zones contrôlées par les Taliban ont compromis l'exécution des programmes humanitaires. Certaines activités, en particulier celles auxquelles étaient associées les femmes ou dont les femmes étaient bénéficiaires, ont été suspendues. L'Organisation des Nations Unies continue de se préoccuper vivement de cet état de fait et exprime l'espoir que les autorités afghanes compétentes respecteront les droits de l'ensemble de la population afghane.

78. Je lance un appel à la communauté internationale des donateurs pour qu'elle continue de contribuer volontairement aux programmes d'assistance humanitaire en faveur de l'Afghanistan comme elle y a été invitée, afin de maintenir en place les activités essentielles du Bureau pour la coordination de l'assistance humanitaire ainsi que les autres initiatives à but humanitaire.